

# Appendice G – Fiches des programmes

# Le Programme de modernisation des installations de gestion des eaux pluviales

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme de modernisation des installations de gestion des eaux pluviales consiste à étudier les secteurs urbains bâtis anciens qui peuvent à peine ou qui ne peuvent pas du tout assurer la gestion des eaux pluviales et à mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la qualité de l'eau et les conditions de l'érosion dans les cours d'eau récepteurs, de même qu'à réduire les risques de fermeture des plages. Ces mesures peuvent consister à aménager des installations pour la gestion des eaux pluviales, à prendre des mesures d'aménagement de moindre impact pour réguler les eaux de ruissellement à la source, à définir et à éliminer les autres sources de contamination bactérienne comme les raccordements croisés entre les réseaux de drainage des eaux pluviales et les réseaux de drainage de l'égout sanitaire, de même qu'à réaliser des initiatives sur le domaine privé, dont le programme Parés pour la pluie Ottawa. On mise sur le programme de renouvellement de la Ville pour mettre en œuvre ces mesures dans les cas où elles s'appliquent.

## CALENDRIER DU PROGRAMME

On met actuellement en œuvre le programme existant de modernisation des installations de gestion des eaux pluviales. Les études nécessaires pour mettre au point la mise à jour du Plan directeur de la gestion des eaux pluviales portant sur les autres secteurs prioritaires de la Ville devraient être achevées en 2028.

## RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

### Version à jour du programme

**Objectif :** La Ville a institué un nouveau programme afin de mettre en œuvre les recommandations des deux études sur le réaménagement des infrastructures de collecte des eaux pluviales propres aux différents secteurs. L'objectif principal du programme consiste à maîtriser les répercussions des travaux d'aménagement existants sur les cours d'eau et les plages de la ville. La mise à jour de ce programme permet d'établir les priorités de l'étude des autres secteurs de la Ville et un processus en cinq étapes pour rédiger le plan directeur de modernisation de ces secteurs. Les priorités de l'étude seront consacrées aux secteurs existants dont les eaux se déversent dans les cours d'eau locaux sensibles, qui se déversent eux-mêmes dans la rivière Rideau ou dans la rivière des Outaouais.

**Justification :** Les plages et les cours d'eau existants de la ville subissent les impacts sur la qualité de l'eau et l'érosion en raison des eaux de ruissellement non gérées et issues des zones d'aménagement existantes. Il faut adopter des plans de modernisation pour maîtriser ces impacts.

## FINANCEMENT ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Coûts des études pour le lancement du programme	Le coût des études prioritaires à mener pour étayer la version à jour du Plan directeur de la gestion des eaux pluviales est estimé à 1,8 M\$.
Incidences sur la dotation pour le lancement du programme	La version à jour du programme sera gérée par le personnel existant.
Sources de financement	Les études et les projets qui font partie du programme sont financés par le budget foncier de la Ville.
Incidences sur le Plan financier à long terme	Les coûts à long terme tiennent compte des immobilisations, de l'exploitation et de l'entretien des projets de modernisation des installations de gestion des eaux pluviales. Ces coûts seront évalués dans le cadre de la préparation de la version à jour du plan directeur de modernisation.
Incidences sur la gestion des actifs	Il faudra gérer à long terme les nouveaux actifs municipaux commandés dans le cadre du programme, ainsi que l'exploitation, l'entretien et le renouvellement du cycle de la durée utile. Les coûts correspondants seront évalués dans le processus d'établissement des plans directeurs, ainsi que dans



## SUIVIS

Voici les suivis à prévoir pour réaliser le plan d'élaboration et de mise en œuvre de ce programme :

1. Périmétrer et lancer les études nécessaires pour assurer l'élaboration de la version à jour du Plan directeur de la gestion des eaux pluviales.
2. Mettre en œuvre en permanence les plans existants de modernisation des installations de gestion des eaux pluviales.
3. Éclairer les recommandations pour l'expansion du programme existant Parés pour la pluie Ottawa.

## La gestion des eaux pluviales sur les sites

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

La gestion des eaux pluviales sur les sites est un outil qui a fait ses preuves pour contrôler les eaux de ruissellement excédentaires et éviter qu'elles fragilisent les systèmes existants de gestion des eaux pluviales. Avant de déposer des demandes de permis de construire, il faudra faire des calculs pour connaître la hausse nette de la superficie de la surface minéralisée des propriétés, le volume de stockage à prévoir et le taux de déversement contrôlé. Les dessins et les cahiers des charges justifiant les demandes devront comprendre les éléments d'information qui permettront d'établir les mesures nécessaires pour le stockage et la régulation. En délivrant son approbation, la Ville s'en remettra au processus existant dans l'examen du plan de nivellement et du plan de drainage. Les garanties seront conservées pour assurer la conformité et seront levées dès réception d'une lettre certifiant que les travaux ont été réalisés. Des outils de conception et des guides seront offerts pour permettre d'établir les demandes.

### CALENDRIER DU PROGRAMME

Voici les mesures préalables à prévoir pour lancer le programme :

Établissement des outils de conception et des guides auxiliaires, des changements définitifs dans les processus, approbation, par le Conseil municipal, des modifications à apporter aux règlements et mise en œuvre au troisième trimestre de 2024.

### RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

#### NOUVEAU PROGRAMME

**Objectif** : Il faudra approuver les nouveaux projets d'aménagement intercalaire et de réaménagement, dont la détention et le déversement contrôlé des eaux pluviales de ruissellement. Cette mesure est nécessaire pour s'assurer que les débits de pointe des eaux de ruissellement issues du domaine privé et déversées dans le réseau de drainage de la Ville n'augmentent pas en raison de l'accroissement de la superficie de la surface minéralisée. Cette exigence s'applique actuellement aux projets de construction d'immeubles de faible hauteur et de réaménagement intercalaire soumis à la réglementation du plan d'implantation et à des plans de copropriété. Dans le cadre de ce nouveau programme, cette exigence s'appliquerait aussi à tous les projets d'aménagement résidentiel intercalaire faisant intervenir un ou plusieurs logements ainsi qu'une augmentation nette de la superficie de la surface minéralisée. (Certaines augmentations modestes de la superficie pourraient être exemptées.) Cette exigence s'appliquerait dans le cadre de différentes modifications des règlements de la Ville, dont le *Règlement de zonage*.

**Justification** : Minorer l'impact de la densification sur le rendement des réseaux de gestion des eaux pluviales existants et sur le niveau de service offert aux résidents actuels. Promouvoir les objectifs du Plan officiel et du Plan de gestion des actifs des eaux pluviales.



## FINANCEMENT ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Coûts des études pour le lancement du programme	Il faudra faire appel à un expert-conseil pour mettre au point les outils de conception et les guides voulus, de même que pour mettre en œuvre le programme.
Incidences sur la dotation pour le lancement du programme	Trois nouveaux employés pour permettre d'examiner les plans de gestion des eaux pluviales sur les sites. Il faudra créer un quatrième poste dans la deuxième année du programme pour permettre d'effectuer les inspections.
Sources de financement	On se servira des droits de délivrance des permis de construire pour financer ces nouveaux postes.
Incidences sur la gestion des actifs	Ce programme permet d'optimiser l'utilisation des actifs existants et d'éviter les mises à niveau coûteuses à apporter, en raison des travaux d'aménagement, aux réseaux de drainage des eaux pluviales existants. Les mises à niveau à apporter par la Ville à ces réseaux continueront de répondre aux impératifs de réfection afin de veiller à ce que les infrastructures restent en bon état. On s'en remettra à ces mises à niveau pour améliorer les niveaux de service existants et pour contrer les impacts des dérèglements climatiques.

## SUIVIS

Voici les suivis à prévoir pour se consacrer à l'élaboration du programme et au plan de mise en œuvre de ce programme :

1. Confirmation des changements à apporter aux processus de la Ville; élaboration détaillée des changements à apporter aux règlements municipaux.
2. Exécution du plan de mise en œuvre en faisant appel aux différentes directions générales.
3. Finalisation des guides et des outils à l'intention des promoteurs immobiliers.



# La gestion de la capacité de densification

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme permettrait d'approuver les projets de planification et d'aménagement des collectivités dans les secteurs bâtis de la Ville. Il consisterait à recenser les projets pour s'assurer que la capacité des réseaux locaux est suffisante pour étayer la densification. Ces projets consisteraient à mettre à niveau les réseaux locaux de canalisation, à éliminer les débits par temps humide dans les réseaux d'égout sanitaire et à supprimer les pertes d'eau dans le réseau de distribution de l'eau. Ce programme serait étayé par les projections des travaux d'aménagement locaux, par la surveillance et la modélisation des réseaux de canalisation et de drainage des surfaces existants par les évaluations de la capacité et des risques, ainsi que par les études de viabilisation concertées avec les études de planification. Ce programme misera aussi sur le programme de renouvellement des infrastructures de la Ville afin d'intégrer les mises à niveau de la capacité dans les projets de réfection.

## CALENDRIER DU PROGRAMME

Mise au point des détails du programme, dont les nouveaux mécanismes de financement des projets du PGCI, et lancement du programme en 2024. Déploiement du PGCI à grande échelle en 2025.

## RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

### NOUVEAU PROGRAMME

**Objectif :** Création du nouveau Programme de gestion de la capacité des infrastructures (PCGI). Dans le cadre du Plan officiel et du Plan directeur des infrastructures, ce programme permettrait de coordonner les besoins en gestion de la capacité portés par la croissance de la Ville pour les réseaux locaux des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

**Justification :** Le Plan officiel prévoit les nouveaux objectifs de la densification, ce qui fera peser une pression plus lourde sur les réseaux locaux existants d'aqueduc et d'égout. La Ville ne peut plus s'en remettre à la capacité résiduelle disponible de ces réseaux ni à une approche réactive aux besoins en capacité dans le cadre des différentes demandes d'aménagement. Sans ce programme, les niveaux de service dans les zones d'aménagement existantes se dégraderont à la longue, et de nombreux projets d'aménagement ne pourront pas être lancés à cause des contraintes de la capacité des réseaux locaux.

## FINANCEMENT ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Coûts des études pour le lancement du programme	Les coûts des études auxiliaires sont comptabilisés dans les prévisions budgétaires sur 10 ans.
Incidences sur la dotation pour le lancement du programme	Trois nouveaux postes pour lancer le programme, pour établir les priorités, pour gérer les études et pour périmétrer les projets
Sources de financement	Les postes seront d'abord financés par le budget foncier et grâce aux redevances d'aménagements éventuelles. Les coûts des projets seront couverts par les redevances liées à la croissance et par les redevances liées aux aménagements existants (budget foncier) d'après les avantages apportés à chacun. Il faudra mener une étude complémentaire pour confirmer le mécanisme de financement des apports à la croissance.
Incidences sur la gestion des actifs	Le programme permettra d'améliorer la coordination des besoins en renouvellement et des besoins en croissance dans les secteurs bâtis de la Ville. Il permettra d'optimiser l'utilisation des actifs existants. Le partage des coûts permettra de s'assurer que les budgets de renouvellement sont protégés.



## SUIVIS

Voici les suivis à prévoir pour lancer la mise en œuvre de ce programme :

4. Pourvoir les nouveaux postes et mettre sur pied des groupes de parties prenantes internes et externes pour réaliser le programme.
5. Établir les priorités initiales de la mise en œuvre.
6. Définir les priorités des études d'infrastructures de concert avec les études de la planification secondaire et en consultant les parties prenantes dans les travaux d'aménagement.

## Programme de surveillance du débit

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme serait un élément essentiel du nouveau Programme de gestion de la capacité des infrastructures (PGCI). On installerait de nouveaux appareils permanents et temporaires pour la surveillance du débit et du niveau.

- 3 appareils permanents de surveillance du débit sur les collecteurs principaux
- 3 appareils permanents de surveillance du niveau des collecteurs pour assurer les opérations
- 140 appareils temporaires de surveillance du débit pour assurer la densification

### CALENDRIER DU PROGRAMME

Appareils de surveillance du débit du collecteur principal à installer en 2026. Programme complet de surveillance du débit à déployer de 2026 à 2029.

### RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

#### NOUVEAU PROGRAMME

**Objet :** Extension de la surveillance existante du débit du réseau de la Ville pour installer de nouveaux appareils permanents et temporaires de surveillance du débit et du niveau des collecteurs principaux en aval des travaux de densification et d'aménagement des zones vertes.

**Raison d'être :** Le Plan officiel prévoit de nouveaux objectifs de densification qui exerceront des pressions de plus en plus lourdes sur les réseaux d'égout locaux et des collecteurs existants. La surveillance du débit et du niveau apportera des données effectives qui pourront servir à surveiller le reliquat de la capacité et à planifier les mises à niveau des collecteurs sanitaires, des égouts et des stations de pompage pour préserver les niveaux de service existants.

## SUIVIS

Voici les suivis à prévoir pour lancer la mise en œuvre de ce programme :

7. Lancer l'installation de six appareils permanents prioritaires de surveillance des collecteurs.
8. Pendant la mise en œuvre du PGCI, confirmer les points d'implantation et les types proposés pour les appareils temporaires de surveillance du débit. Il faut prioriser les appareils temporaires de surveillance du débit des bassins récepteurs des égouts du collecteur de Nepean-Ouest et de la rivière Rideau dans la première phase du projet.



## FINANCEMENT ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME

<b>Coûts des études pour le lancement du programme</b>	<p>Surveillance permanente du débit :</p> <p>Estimation des frais d'installation de départ, dont les coûts immatériels : 2 100 000 \$.</p> <p>Surveillance temporaire du débit :</p> <p>Estimation des coûts annuels : 225 000 \$ pendant cinq ans.</p>
<b>Incidences sur la dotation pour le lancement du programme</b>	<p>Le personnel de gestion des actifs en poste lancera le programme. Les nouveaux membres du personnel du PGCI administreront ce programme.</p>
<b>Sources de financement</b>	<p>La surveillance du débit sera financée grâce au budget des redevances.</p>
<b>Incidences sur la gestion des actifs</b>	<p>Le programme permettra d'optimiser le reliquat de la capacité des actifs existants, ce qui permettra de cibler plus précisément les mesures externes d'élimination du débit et des autres mesures de maîtrise des inondations, en plus d'aider à connaître plus précisément la capacité disponible et les possibilités de créer cette capacité.</p>

